

Unité d'enseignement (UE) MEDI-G2207 Physiologie et physiopathologie + stage d'observation de la médecine hospitalière (stage en soins infirmier)

Stage en soins infirmiers : modalités été 2019
Voir http://www.ulb.ac.be/facs/medecine/stages/docs/Stage_Infirmier_Generalites.pdf
Voir aussi la fiche de cours de l'UE MEDI-G2207

- L'UE MEDI-G2207 est un prérequis pour diverses UE importantes du bloc 3 (sémiologie + stage de sémiologie, cardiologie, pneumologie).
- La feuille d'évaluation, obtenue au Secrétariat Etudiants, doit impérativement être remise (ou renvoyée) complétée au Secrétariat Etudiants le lundi qui suit le dernier jour du stage : seul ce document atteste de la réalisation du stage. Par prudence, gardez-en une copie.
- Périodes disponibles :
 - MEDI-1 : juillet-août 2019 (si ≥ 45 crédits acquis).
 - MEDI-2 : vacances de printemps 2019 (uniquement Erasme = nombre de places limité).
 - MEDI-2 : juillet-août 2019 (dans ce cas, l'UE n'est pas validée en juin 2019 et sera validée en septembre 2019 pour autant que le stage ait été accompli et l'examen de physiologie-physiopathologie ait été réussi).

Etudiants en **MEDI-1** en 2018-2019

- Stage obligatoire en juillet-août 2019 si ≥ 45 crédits acquis (délibération juin 2019).
- Stage de 80 heures (2 semaines incluant les jours fériés).

Etudiants en **MEDI-2** en 2018-2019

L'UE MEDI-G2207 est incluse dans votre PAE et le stage n'a pas encore été accompli. Scénarios :

- Stage obligatoire.
- Stage de 40 heures (1 semaine incluant les jours fériés).
- Vacances de printemps 2019 (Erasme = nombre de places limité).
- Délibération du 2^e quadrimestre (juin 2019) et stage non accompli : UE non validée (quel que soit le résultat de l'examen de physiologie-physiopathologie), le stage doit être effectué en juillet-août 2019.
- Délibération du 3^e quadrimestre (septembre 2019) et stage toujours pas accompli : UE non validée (quel que soit le résultat de l'examen de physiologie-physiopathologie).

Périodes pour le stage en soins infirmiers (été 2019)

	MEDI-2 stage pas encore accompli	MEDI-1 si ≥ 45 crédits acquis
	1 semaine = 40 heures	2 semaines = 80 heures
1	8/7	
2	15/7	15/7
3	22/7	
4	29/7	29/7
5	5/8	
6	12/8 (15/8 inclus)	12/8 (15/8 inclus)
7	19/8	
8	26/8	26/8

A noter : en 2019-2020, le stage en soins infirmiers sera de 2 semaines, quel que soit le bloc (1 ou 2)